

DCAIRP POLYNÉSIE

Préparation aux épreuves écrites d'admissibilité

CAPET économie et gestion • CAPES sciences économiques et sociales

Concours externes bac + 3

*Vous préparez le CAPET économie et gestion ou le CAPES
de sciences économiques et sociales ?*

*Cette formation vous accompagne dans la préparation des écrits : une préparation complète aux
deux épreuves écrites d'admissibilité du CAPET, et un module commun en économie,
méthodologie et analyse documentaire ouvert **aux préparants du CAPES SES.***

1. Présentation de la formation

Cette formation propose une **préparation complète aux deux épreuves écrites d'admissibilité du CAPET externe bac + 3, section économie et gestion** : la première épreuve, en **économie et droit**, et la seconde, une **étude de cas**. Elle s'adresse aux candidats polynésiens aux parcours variés : étudiants, salariés, personnes en reprise d'études ou en reconversion.

Elle vise à consolider vos connaissances en droit, en économie et en gestion, à acquérir les méthodes attendues par le jury et à vous entraîner à composer en temps limité. Elle accompagne votre travail personnel, qui reste déterminant : **aucune préparation ne garantit la réussite au concours.**

PÉRIMÈTRE DE LA FORMATION

- Préparation aux **deux épreuves écrites d'admissibilité** uniquement.
- Candidats qui présenteront aussi le **CAPET externe bac + 5** : la première épreuve d'admissibilité de ce concours comporte, en plus de l'économie et du droit, **des questions de management**.

2. Objectifs de la formation

Épreuve d'admissibilité 1 — Droit et économie (16 heures de préparation)

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

1. **Analyser** une question ou une problématique pour en dégager les attendus et le sens précis.
2. **Mobiliser** des connaissances juridiques et économiques précises, avec le vocabulaire approprié.
3. **Exploiter** les documents fournis (décisions de justice, données chiffrées, outils théoriques) au service d'un raisonnement.
4. **Construire et rédiger** une réponse structurée, argumentée et nuancée, dans une langue correcte et en temps limité.

Épreuve d'admissibilité 2 — Sciences de gestion et (16 heures de préparation) À l'issue de la formation, vous serez capable de :

1. **Analyser** la situation d'une organisation à partir d'un dossier documentaire varié.
2. **Mobiliser** les concepts, théories et outils de gestion adaptés, y compris les calculs de gestion.

3. **Apprécier** les choix et les enjeux de l'organisation pour construire des préconisations cohérentes.
4. **Rédiger** des réponses structurées et une synthèse argumentée, en gérant le temps de l'épreuve.

3. Module commun ouvert aux candidats au CAPES SES

Les candidats au **CAPES externe bac + 3 de sciences économiques et sociales** peuvent rejoindre les **séances d'économie et de méthodologie** de l'épreuve 1.

Ces séances permettent de travailler la mobilisation des connaissances économiques, l'analyse du sujet, la problématisation, l'argumentation, l'exploitation des documents et la qualité de la rédaction. Leur intérêt est particulièrement fort pour les candidats qui choisissent **l'économie comme domaine majeur**.

CANDIDATS AU CAPES SES — PRÉPARATION PARTIELLE

Le module commun **ne couvre pas le programme du CAPES SES** et les épreuves des deux concours **ne sont pas interchangeables**. Vous devrez le compléter par :

- une **préparation disciplinaire en sociologie et en science politique** ;
- des **entraînements spécifiques aux deux épreuves écrites du CAPES SES**, selon leurs consignes, formats et exigences propres.

*** Cette formation sera animée par M. Serge RANDO, professeur agrégé en économie gestion, retraité de l'Éducation nationale.

*** 10 places sont ouvertes en présentiel et 4 places en distanciel.

**** La lecture des rapports de jury, l'étude des sujets d'annales et la consultation de manuels de préparation au concours sont fortement recommandées. Ce travail personnel complète la formation proposée par notre centre et contribue à consolider vos connaissances et vos méthodes.

4. PLANNING

Jour et date	Horaires
Samedi 07 novembre	8H30 à 10H30
Mardi 10 novembre	17H00 à 19H00
Samedi 14 novembre	8H30 à 10H30
Samedi 21 novembre	8H30 à 10H30
Mardi 24 novembre	17H00 à 19H00
Samedi 28 novembre	8H30 à 10H30
Samedi 05 décembre	8H30 à 10H30
Mardi 08 décembre	17H00 à 19H00
Samedi 12 décembre	8H30 à 10H30
Samedi 19 décembre	8H30 à 10H30
Mardi 12 janvier	17H00 à 19H00
Samedi 16 janvier	8H30 à 10H30
Samedi 23 janvier	8H30 à 10H30
Mardi 26 janvier	17H00 à 19H00
Samedi 30 janvier	8H30 à 10H30
Mardi 02 février	17H00 à 19H00
Samedi 06 février	8H00 à 12H00 : Test blanc 1
Samedi 13 février	8H00 à 13H00 : Test blanc 2
Samedi 20 février	8H00 à 11H00 : Remise des copies avec commentaires

(Dates des épreuves écrites réelles : Le mardi 09 et le mercredi 10 mars 2027)

Cours théoriques : 32 heures

Tests blancs : 9 heures

Remise des copies + bilan : 3 heures

Volume horaire de la formation : 44 heures

Entre les séances, vous devrez consacrer du temps à la lecture, à la réalisation de fiches, à la révision des notions et aux entraînements écrits. L'objectif est d'apprendre à utiliser les références à bon escient pour construire votre propre réflexion. **La formation ne garantit pas la réussite au concours.**

5. TARIF

Tarif : 60 000 francs par candidat réglable en 3 fois maximum

6. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à DCAIRP Polynésie. Les délais sont calculés en jours calendaires, selon la date de réception de la demande et la date de début de la formation. Une annulation reçue plus de 30 jours avant le début donne lieu au remboursement intégral des sommes versées. De 8 à 30 jours inclus avant le début, une pénalité de 50 % du montant total de la formation s'applique ; à moins de 8 jours, cette pénalité est portée à 80 %. Le remboursement correspond aux sommes versées, diminuées de la pénalité applicable, sans pouvoir être négatif. Dès le début de la formation, aucun remboursement ni aucune compensation ne sont accordés, y compris en cas d'absence ou d'abandon. La totalité du prix de la formation reste due et les échéances de paiement doivent être respectées.

